

RAPPORT ANNUEL

Service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés.

2023



REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

SOMMAIRE

PARTIE I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. PRÉSENTATION DE L'EPCI EN CHARGE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1.1 Le territoire desservi

1.2 Spécificités du territoire

1.3 Historique de la compétence « Gestion des déchets » exercée par l'EPCI

2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 La pré-collecte

2.2 La collecte des déchets

2.3 Liste et mode d'exploitation des installations de traitement des déchets

3. TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS

3.1 Tonnages collectés en 2022 et comparatif 2021

3.2 Tonnages collectés en 2022 et comparatif 2021 (kg/hab/an)

3.3 Evolution des tonnages collectés depuis 2010

4. TAUX DE COLLECTE EN VUE D'UNE VALORISATION

5. PERFORMANCES DE TRI DES EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES

6. LES DÉCHÈTERIES

7. LA PRÉVENTION ET LA COMMUNICATION

PARTIE II - LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

2. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

PARTIE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

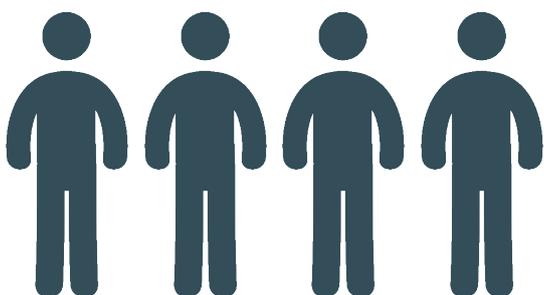
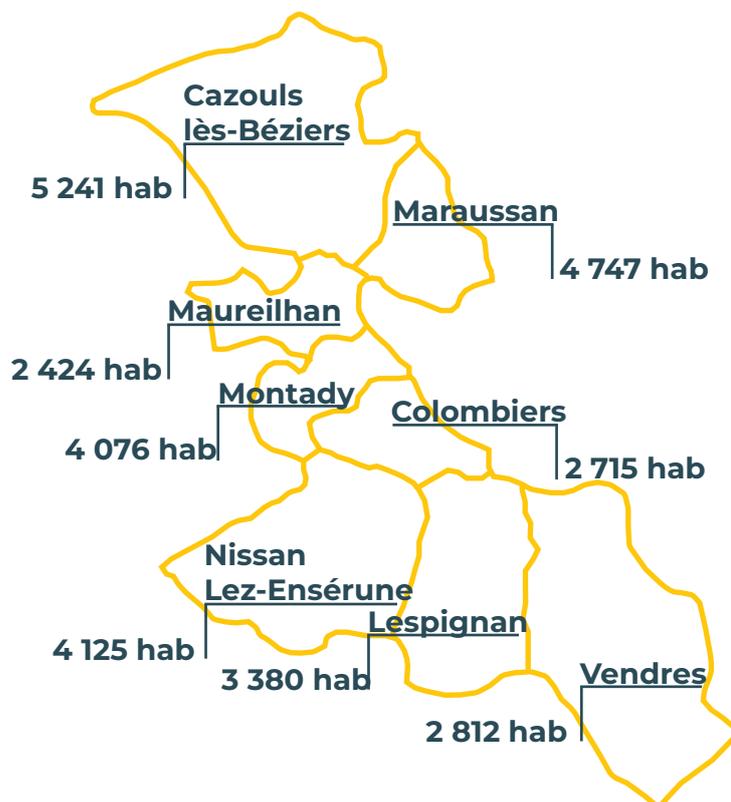
Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DELIB_24_15

1. PRÉSENTATION DE L'EPCI EN CHARGE DE L'ÉLIMINATION DES DECHETS

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes Domitienne est un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 8 communes. Elle exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour l'ensemble de ses communes membres.



29 520 Habitants

Population desservie par le service public de collecte et de traitement, soit une augmentation de **1.3%** par rapport à 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

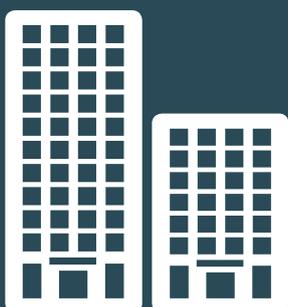
1.2 Spécificités du territoire

La population sur le territoire de la collectivité augmente chaque année. Ce territoire, en expansion, est également soumis aux variations saisonnières avec une très forte hausse de population pendant la saison touristique, d'avril à octobre. Sur l'ensemble des communes, la majorité des résidences principales sont de type maison avec très peu d'habitat de type vertical (appartements). La commune de Vendres, située sur le littoral, possède davantage de résidences secondaires que de résidences principales. La présence de nombreux campings qui ouvrent aux beaux jours démontre une saisonnalité très marquée dans la réalisation du service public.

RÉSIDENCES de la collectivité



Communes	Nombre de résidences principales	Nombre de résidences secondaires	Logements vacants	Total	Maisons	Appartements
CAZOULS LES BEZIERS	2165	246	176	2586	2216	364
COLOMBIERS	1252	190	54	1495	1187	279
LESPIGNAN	1505	130	233	1868	1637	221
MARAUSSAN	1949	69	219	2238	1871	350
MAUREILHAN	1005	42	109	1157	1068	89
MONTADY	1687	72	83	1842	1736	103
NISSAN LEZ ENSERUNE	1826	116	267	2209	1899	289
VENDRES	1139	1276	19	2434	2319	100
CC LA DOMITIENNE	12 528	2 142	1 160	15 830	13 933	1 796



11,3%

Appartements sur le territoire de La Domitienne.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

1.3 Historique de la compétence « Gestion des déchets » exercée par l'EPCI

► La compétence « gestion des déchets » a connu plusieurs étapes depuis ses débuts :

JANVIER 2006

Prise de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » par la Communauté de communes.

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie pour l'ensemble des communes.

La collecte sélective en caissette est également reprise en interne, excepté pour Vendres. Enfin, reprise en interne également des deux déchèteries du territoire, Cazouls-lès-Béziers et Nissan-Lez-Ensérune .

La partie « traitement des déchets » est transférée, au SITOM du Littoral (syndicat de communes uniquement, les élus de Vendres y représentent leur commune) pour la commune de Vendres, et au SMOH (Syndicat mixte Ouest Hérault) pour les 7 autres communes.

JANVIER 2011

Le SITOM du Littoral devient un Syndicat Mixte regroupant la Communauté de Communes La Domitienne et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour le compte des communes concernées.

JANVIER 2009

La collecte sélective évolue avec l'abandon des caissettes. La collecte du verre se fait au moyen de points d'apport volontaire (PAV) et non plus en porte-à-porte. Les usagers sont dotés, hors centre-ville, de conteneurs jaune (pour les emballages) et bleu (pour les papiers) sur l'ensemble des communes. Pour les centres de village, la collecte sélective se fait via des points d'apports volontaires, eux aussi collectés en régie. Transfert de la partie « traitement » de la compétence à la Domitienne (arrêt de l'activité du SMOH qui devient le SMDOB, syndicat d'études sur les déchets auquel adhère la communauté de communes). La partie traitement reste au SITOM du Littoral pour la commune de Vendres.

DEPUIS JANVIER 2013

Le SITOM du Littoral n'assure plus que le traitement des ordures ménagères de la commune de Vendres ainsi que le traitement de la déchèterie présente sur son site. La Domitienne récupère le traitement des PAV sur Vendres.

DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le SITOM du Littoral disparaît. La Communauté de Communes La Domitienne et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée assurent la gestion du site.

DEPUIS LE OCTOBRE 2022

Mise en place de l'extension des consignes de tri permettant d'harmoniser et de simplifier le geste de tri pour les emballages.

SEPTEMBRE 2019

La Communauté devient actionnaire de la société publique locale (SPL) OEKOMED comme 6 EPCI de l'Ouest héraultais dans la perspective de l'exploitation d'un centre de tri mutualisé.

NOVEMBRE 2023

Inauguration du centre de tri mutualisé ouest héraultais "OEKOTRI" à Saint Thibéry pour les emballages.

2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



2.1 La pré-collecte

On peut distinguer la collecte de la pré-collecte. La pré-collecte consiste au tri effectué par l'utilisateur à son domicile. Ainsi, La Domitienne a choisi d'accorder un rôle clef à ses habitants en leur demandant de pré-trier leurs déchets recyclables en mettant à leur disposition un bac/PAV bleu et un bac/PAV jaune.

Le bac/PAV bleu est dédié aux papiers/journaux/magazines. Cette collecte permet une valorisation directe de la matière et de réduire ainsi les coûts de recyclage.

Le bac/PAV jaune est prévu pour la collecte des emballages, qui sont envoyés au Centre de Tri OEKOTRI.

A noter que sur le secteur pavillonnaire, la collecte du bac bleu et du bac jaune individuels se fait par un seul et même camion, mais il est bicompartimenté.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

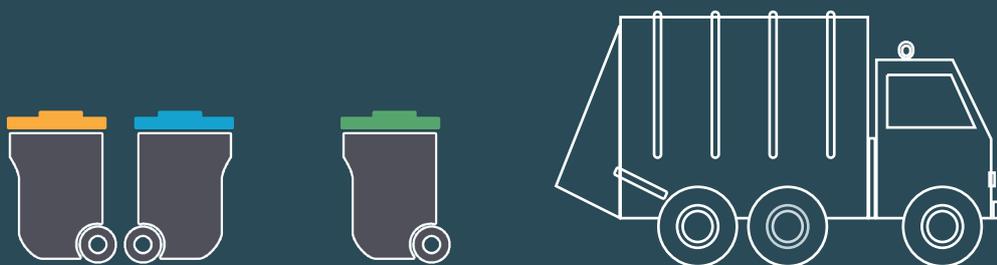
21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

2.2 La collecte des déchets

► On peut distinguer deux types de collectes :

- la collecte en **porte-à-porte** : un véhicule passe devant la résidence de chaque habitant pour collecter leurs déchets.
- la collecte en **apport volontaire** : l'utilisateur apporte ses déchets dans un lieu spécifique,
 - soit dans une des deux déchèteries du territoire,
 - soit dans un point d'apport volontaire (PAV), un contenant dédié à un flux de déchets en particulier.

COLLECTES EN PORTE À PORTE :



Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Nombre	% Population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Régie	C2	Bac couvercle vert	12 021	88%
Papiers-Journaux-magazines des non -ménages	Régie	C1	Bac couvercle bleu	10 871	85%
Emballages	Régie	C1	Bac couvercle jaune	10 425	85%
Ordures Ménagères Résiduelles des non -ménages	Régie	C1 à C7	Bac couvercle vert macaron redevance spéciale	-	-
Emballages des non -ménages	Régie	C1 à C3	Bac couvercle jaune macaron redevance	-	-
Cartons des professionnels	Régie	C1	En tas sur voie publique ou en bac couvercle jaune	-	-

Cx = x collectes par semaine

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-2434 00488-2024 0924-DEL IB_24_15

COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE :

Flux de déchets collectés en apport volontaire	Mode d'exploitation	Contenant	Nombre	Densité
Verre	Régie	Colonnes ou conteneurs enterrés	161	1 pour 184 habitants
Verre	Régie	Colonnes	58	Campings/Domaines
Papiers-Journaux-Magazines	Régie	Colonnes ou conteneurs enterrés	49	Pour les habitants des centres villes non équipés en bacs jaunes et bleus
Emballages	Régie	Colonnes ou conteneurs enterrés	72	
Ordures ménagères résiduelles	Régie	Conteneurs enterrés	19	Sur les communes de Lespignan, Vendres, Maureilhan, Colombiers
Ordures Ménagères Résiduelles	Régie	Bacs collectifs	208	Sur les 8 communes

L'ensemble des ordures ménagères est collecté en bacs de capacité allant de 120 à 770 litres. Les centres de village équipés de bacs collectifs et de conteneurs enterrés sont collectés 3 fois par semaine. Les journaux-magazines et les emballages sont collectés en bacs hors des hyper-centres, et en colonnes et conteneurs enterrés dans les centres des villages. La Domitienne assure également pour les administrations et les professionnels qui le

souhaitent, dans le cadre de la redevance spéciale, la collecte des déchets assimilables à des déchets ménagers, c'est-à-dire des ordures ménagères résiduelles et des emballages/journaux-magazines. Ce service est assuré en 2023 pour 70 clients. Les cartons des artisans et commerçants des centres de village sont collectés gratuitement, une fois par semaine, lors du passage des équipes de collecte sélective.



REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15



COLLECTES EN DÉCHÈTERIE :

► Les habitants du territoire disposent de deux déchèteries, situées à Cazouls-lès-Béziers et Nissan-Lez-Ensérune. Seuls les particuliers du territoire, disposant de la carte d'accès, peuvent y accéder. Les professionnels du territoire sont acceptés uniquement pour leurs apports de carton, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ainsi que les métaux.



La déchèterie de Nissan-lez-Ensérune accueille également les habitants d'une commune limitrophe, Poilhes, par le biais d'une convention avec la Communauté de Communes Sud Hérault à laquelle la commune est rattachée. Quant aux habitants de Vendres, ils disposent sur leur commune d'une déchèterie gérée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les déchèteries sont ouvertes 6 jours par semaine, du mardi au dimanche inclus (ouverture le matin uniquement le jeudi et le dimanche). La partie « haut de quai » (gardiennage) est assurée en régie ainsi qu'une partie des transports vers les sites de traitement.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

2.3 Liste et mode d'exploitations des installations de traitement des déchets

Flux de déchets	Installations où sont traités les déchets	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Nature de la valorisation
OMR	Unité de compostage des OMR - UVOM de Béziers	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	Régie	Valorisation matière et organique
OMR	Installation de stockage des déchets non dangereux - Saint Jean de Libron	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	Régie	Enfouissement
OMR	Installation de stockage des déchets non dangereux - Vendres	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	VEOLIA	Enfouissement
Déchets dangereux (Déchèteries)	Installation de traitement des déchets dangereux - Villeneuve-les-Béziers	TRIADIS	TRIADIS	Valorisation matière et valorisation énergétique
Bois B traité (Déchèteries)	Entreprise de fabrication de panneaux de particules Cimenterie	VALORIDEC	CIMENTERIE LAFARGE	Valorisation matière et valorisation énergétique
Bois A non traité	Chaufferie	VALORIDEC	Centre Hospitalier de Carcassonne	Valorisation énergétique
Encombrants (Déchèteries)	Installation de stockage des déchets non dangereux VALORSYS - Montblanc	COVED	COVED	Enfouissement
Collecte sélective (PAP/PAV) + cartons (Déchèteries)	Centre de tri PAPREC - Lansargues Centre de tri OEKOTRI-Saint Thibéry	"PAPREC SPL OEKOMED"	"PAPREC URBASER"	Valorisation matière
Verre (PAV)	Centre de tri du verre - Béziers	OI	IPAQ MALTHA	Valorisation matière
Déchets verts (Déchèteries)	Plateforme de compostage - Montels	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	Valorisation organique
Gravats (Déchèteries)	Unité de traitement des gravats - Maraussan	LES SABLIERES DU LITTORAL	LES SABLIERES DU LITTORAL	Valorisation matière
DEEE (Déchèterie)	Eco-organisme : ECOSYSTEM		AFM Recyclage-Colomiers Frigopolis - Toulouse	Valorisation matière, valorisation énergétique, Enfouissement
Textiles (Déchèterie)	Le Relais		Envie AFM - Portet sur Garonne Envie 2E Occitanie - Portet sur Garonne	Valorisation matière
Ferrailles	Installation de traitement - Béziers	PURFER - DERICHEBOURG	ACIERIES et FONDERIES	Valorisation matière et valorisation énergétique
Mobilier (Déchèteries)	ECO-MAISON		Opérateurs	Valorisation matière et valorisation énergétique
Plâtre (Déchèteries)	Installation de traitement - Lespignan	RECYGYPSE	RECYGYPSE	Valorisation matière

Pour précision, les ordures ménagères collectées sur la commune de Vendres sont transportées pour transfert sur le site de l'ancien SITOM du Littoral.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

3. TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS

3.1 Tonnages collectés en 2023 et comparatif 2022

Flux de déchets	Modalités de collecte	2023				2022		
		Tonnages collectés	Tonnages entrants	% flux/total	% 2023/2022	Tonnages collectés	Tonnages entrants	
Ordures ménagères résiduelles*	PAP	7 904,33	7 904,33	41,68	-7,1	8 510,14	8 510,14	
Verre	PAV	1 145,68	1 145,68		5,1	1 089,84	1 089,84	
Journaux-Magazines	PAP	254,66	203,70	13,89	-20,4	319,91	254,97	
	PAV		50,96				64,94	
Emballages	PAP	1 233,19	1 067,72		4,8	1 176,92	1 030,62	
	PAV		165,47				146,30	
Déchets verts			1 942,40		23,05		2 056,42	
Encombrants			1 491,54		17,70		1 499,68	
Gravats			2 248,55		26,69		2 164,91	
Bois			886,63		10,52		900,90	
DEA			635,72		7,54		643,08	
Ferrailles			275,02		3,26		245,84	
Cartons	Déchèteries	8 425,93	265,48	44,43	3,15	0,1	8 414,15	248,85
Plâtre			275,22		3,27		249,87	
DEEE			299,20		3,55		302,52	
DMS			87,51		1,04		83,79	
Textiles			16,05		0,19		18,29	
Piles et batteries portables			1,71		0,02		0,00	
Lampes			0,90		0,01		0,00	
TOTAL		18 964	18 964	100	-2,80		18 511	18 511

*avec les campings



Le tonnage global de déchets collectés (tout flux confondu) est de 18 964 tonnes, soit une baisse de 547 tonnes par rapport à 2022 (-2,8%).



Les ordures ménagères résiduelles représentent 41,7% des apports. Leur tonnage est en diminution de 7,1% par rapport à 2022. La collecte sélective est en légère augmentation par rapport à 2022 avec +1,81 %.



Les tonnages collectés d'emballages (+ 4,8%) et de verre (+ 5,1%) sont quant eux en augmentation, en raison de la mise en place fin 2022 de l'extension des consignes de tri sur les emballages et du rappel du geste de tri. Cette pratique du tri contribue à la réduction de la quantité d'ordures ménagères produites, et permet une plus grande valorisation des déchets.

On note une baisse importante des tonnages de journaux magazines (- 20,4 %), principalement due à la dématérialisation progressive des documents.



Les déchets de déchèteries représentent la plus grande source des déchets collectés, avec plus de 44 % du flux capté. Les gravats y sont le flux le plus important (2 248 tonnes), toujours en augmentation (+ 3,9%), suivi des déchets verts (1 942 tonnes). Ces derniers sont toutefois en diminution (-5,5%), suite au déploiement de services favorisant une gestion locale et une valorisation in situ (prêt de broyeur, compostage individuel etc...).



REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

3.2 Tonnages collectés en 2022 et 2023 (kg/hab/an)

Flux de déchets	Modalités de collecte	2023	2022	Variation
		Tonnages entrants	Tonnages entrants	2023/2022
Ordures ménagères résiduelles	PAP	276,76	291,92	-24,16
Verre	PAV	38,81	37,38	1,43
Journaux-Magazines	PAP	8,63	10,97	-2,35
	PAV			
Emballages	PAP	41,77	40,37	1,40
	PAV			
Gravats		76,17	74,26	1,91
Déchets verts	Déchèteries	65,80	70,54	-4,74
Encombrants		50,53	51,44	-0,92
Autres déchets de déchèterie		92,93	92,38	0,55
TOTAL		642,40	669,28	-26,88

PRODUCTIONS MOYENNE ANNUELLE EN KG/AN/HAB



OBJECTIF 2020

Pour rappel l'objectif 2020 du programme local de prévention des déchets était d'atteindre **560 kg/an/habitant** (-10% de production par rapport à 2010).

De 669kg/an/hab en 2022, on passe à **642 kg/an/hab** soit une **diminution de 27 kg/an/hab** de déchets produits par personne sur le territoire.

Les principaux flux impactés sont :

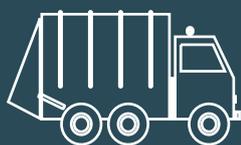
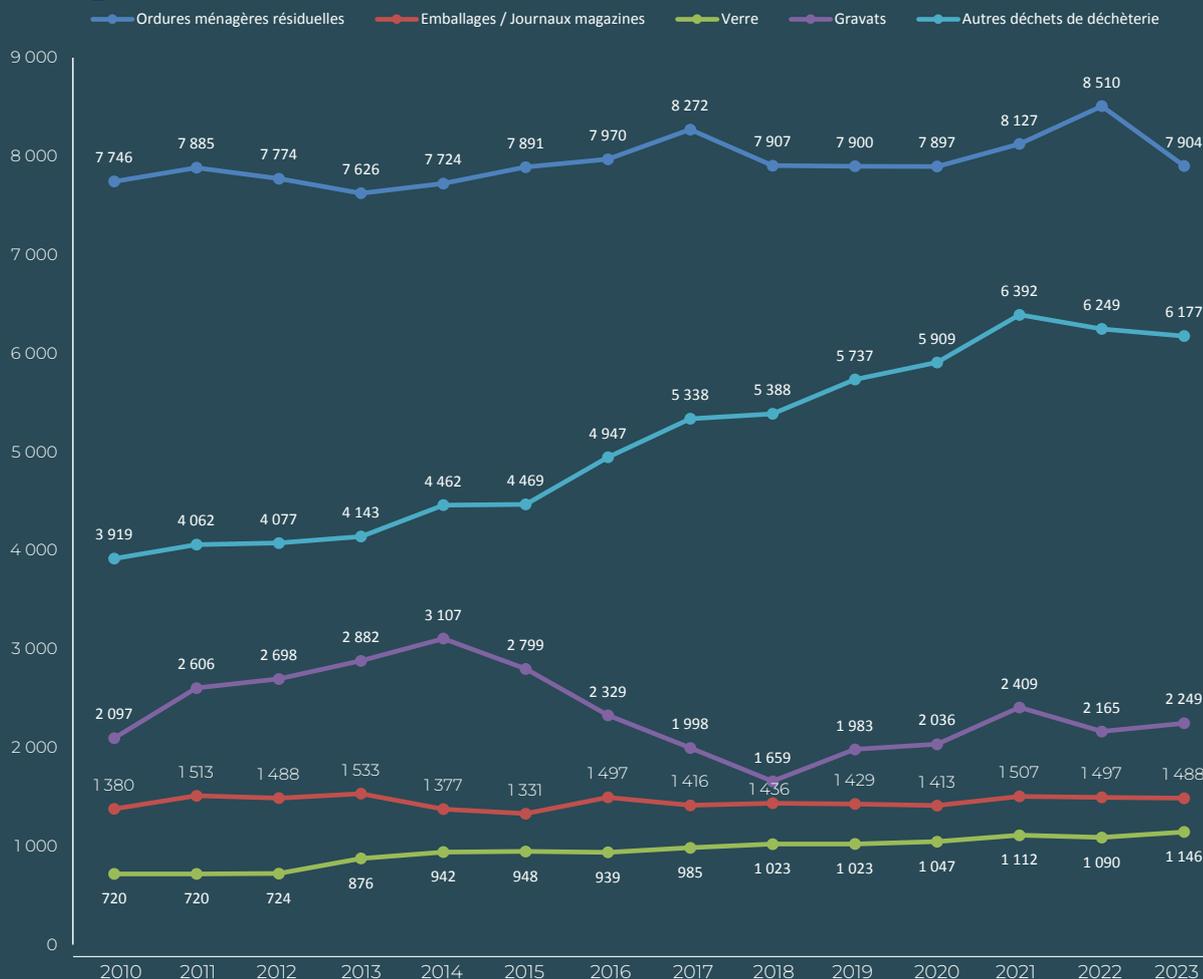
- les ordures ménagères : -24 kg/an/hab
- les papiers-journaux-magazines : -2,3 kg/an/hab

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

3.3 Evolution des tonnages collectés depuis 2010



+ 20%

Entre 2010 et 2023, le flux global de déchets collectés sur le territoire est passé de 15 810 tonnes à 18 964 tonnes, soit une augmentation de presque 20 %, alors qu'en parallèle, la population a évolué d'environ 22,5 % sur la même période.



Les tonnages d'ordures ménagères sont en diminution (-7,1%), dus notamment à la pratique du tri (détournement des déchets de collecte sélective des ordures ménagères vers les bacs et équipements de tri).

Les flux collectés en déchèterie (avec les gravats) semblent se stabiliser.

Il convient de poursuivre les actions en matière de prévention des déchets (non production).

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

4. TAUX DE COLLECTE EN VUE D'UNE VALORISATION



42,88%

8 132 t.

Enfouissement.



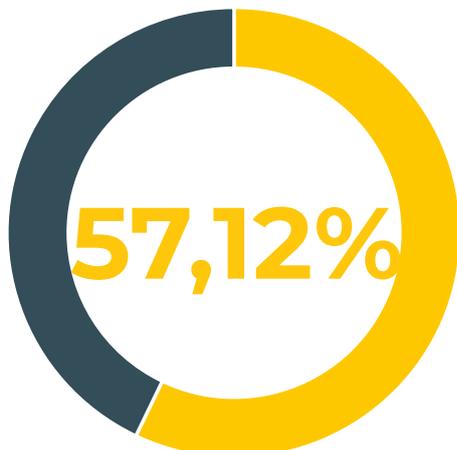
33,05%

6 267 t.Valorisation matière
par recyclage.

18,58%

3 524 t.Valorisation organique
par compostage.

5,49%

1 041 t.Valorisation énergétique par
incinération/combustion.

**TAUX DE COLLECTE
EN VUE D'UNE
VALORISATION**

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DELIB_24_15

5. PERFORMANCES DE TRI DES EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES



2023

Tonnages de déchets collectés par l'EPCI	Filière	Kg/an/hab	Tonnages
Aluminium et petite alus	Regeal Affimet / PAPREC		8,62
Acier	Arcelor Mittal / PAPREC		60,53
EMR cartonnettes (PCNC 5.02)	REVIPAC - Smurfit Kappa / SUEZ		362,68
Cartons bruns (PCNC 1.05) (collecte séparée hors déchèterie)	REVIPAC - Smurfit Kappa / SUEZ		292,36
ELA (PCC 5.03)	REVIPAC - Lucart SPA / SUEZ	46,49	7,09
Bouteilles et flacons en plastiques (PET clair et PEHD-PP)	Valorplast / PAPREC		106,23
Journaux-Magazines (1.11) (collecté séparée et bac jaune)	PAPREC		419,00
Gros de Magasin - papier carton mélangé complexe (PCC 1.02)	PAPREC		47,12
Flux développement	CITEO		68,75
Verre	O-I Manufacturing	38,81	1 145,68
TOTAL		85,30	2 518,06

Les performances de tri sont à la hausse (+ 4 %), liées notamment à la simplification du tri des emballages ("Tous les emballages se trient !") et un grand plan de communication rappelant l'ensemble des consignes de tri.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DELIB_24_15



REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-2434 00488-2024 0924-DEL IB_24_15

6. LES DÉCHÈTERIES

Flux de déchets	Modalités de collecte	2023				2022	
		Tonnages collectés	Tonnages entrants	% flux/total	% 2023/2022	Tonnages collectés	Tonnages entrants
Déchets verts	Déchèteries	8 425,9	1 942,40	23,05%	-5,54%	8 414,15	2 056,42
DIB - Encombrants			1 491,54	17,70%	-0,54%		1 499,68
Gravats			2 248,55	26,69%	3,86%		2 164,91
Bois A			256,97	3,05%	-7,39%		277,48
Bois B			629,66	7,47%	1,00%		623,42
Bois Total			886,63	10,52%	-1,58%		900,90
DEA Mobilier			635,72	7,54%	-1,14%		643,08
Ferrailles			275,02	3,26%	11,87%		245,84
Cartons			265,48	3,15%	6,68%		248,85
Plâtre			275,22	3,27%	10,15%		249,87
DEEE			299,20	3,55%	-1,10%		302,52
DDS			87,51	1,04%	4,44%		83,79
Textiles			16,05	0,19%	-12,22%		18,29
Piles et batteries portables			1,71	0,02%	0,02%		0,00
Lampes			0,90	0,01%	0,01%		0,00
TOTAL			8 425,9	0,14		8 414,15	8 414,15

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15



Les gravats représentent **le principal flux** collecté, suivi des déchets verts et des encombrants.



Les apports en ferrailles, plâtre, et cartons **augmentent**. On observe une **baisse significative** des textiles.

97 247 ENTRÉES

Le contrôle d'accès en place sur les 2 déchèteries a permis de quantifier 54 513 entrées sur la déchèterie de Cazouls-lès-Béziers et 42 734 entrées sur la déchèterie de Nissan-Lez-Ensérune. Le nombre d'entrées est en **augmentation** par rapport à 2022 (+1,99%), mais le tonnage global est stable (légère augmentation de 0,14%).



REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DELIB_24_15

7. LA PRÉVENTION ET LA COMMUNICATION

Pourquoi la prévention ?

Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) parue en 2015, l'objectif est de rompre le lien de cause à effet entre croissance économique et impacts sur l'environnement par la production de déchets. Cette même loi a fixé de nouveaux objectifs en matière de réduction de la production de déchets, en particulier la baisse de **10%** de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020.



PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT ET PAR AN

Année	Production 2010	Production 2023	Objectif 2020
Population	24 092 habitants	29 520 habitants	-
Ordures ménagères résiduelles	304	267	274
EMR – JRM	54	50	49
Verre	28	38	25
Déchèterie	241	285	217
TOTAL	622	640	560

Les données montrent que les habitants trient davantage, mais leur production globale de déchets ne cesse d'augmenter. Les mesures de prévention en faveur de la réduction des déchets produits sont nécessaires et doivent être maintenues, voire accentuées.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

Qu'est-ce que la prévention ?

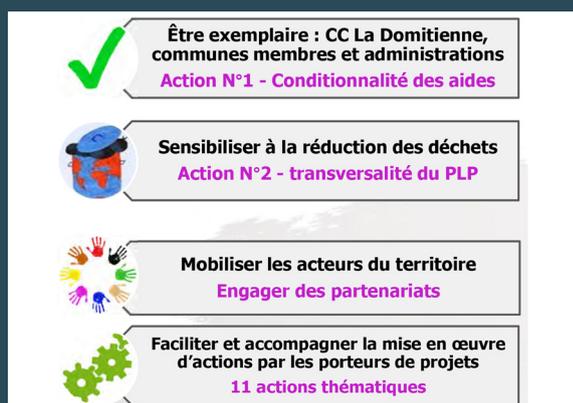


► La prévention des déchets consiste à développer en amont de la collecte des déchets des actions visant à éviter, réduire voir retarder l'apparition d'un **déchet**, limiter leur nocivité, améliorer leur traitement. Une politique efficace doit prendre en compte chaque phase du cycle des produits : depuis la conception, en passant par la production et la vente jusqu'à la consommation.

Le Programme Local de Prévention des Déchets de la Domitienne (PLPD)

► Le PLPD est un document **obligatoire** qui définit des objectifs de réduction des déchets (**-10% de déchets / habitant entre 2010 et 2020**) et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Pour chaque Domitien, il s'agit concrètement de réduire de **62 kg** sa production annuelle grâce à des pratiques telles que le compostage, le réemploi, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les achats en vrac, l'achat d'occasion, ...

► La Domitienne a prévu 4 niveaux d'intervention pour atteindre cet **objectif ambitieux** :



REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

Les actions phares de l'année 2023



Lutter

Contre le gaspillage alimentaire.



Développer

Les pratiques de compostage.



Promouvoir

Le réemploi, la réparation.

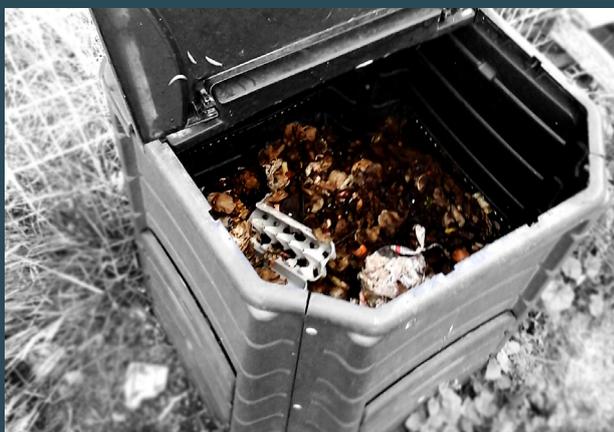


Rendre

Les événements éco-responsables.



► Parmi les opérations de réduction des déchets menées par La Domitienne, voici celles qui se poursuivent :



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage domestique est un moyen simple et efficace de diminuer la production de déchets au sein d'un foyer, avec un détournement de près de 80 kg de déchets de jardin et de cuisine qui ne sont plus déposés dans la poubelle d'ordures ménagères et en déchèterie, soit 20 kg/an/hab. Lancée depuis septembre 2009, l'opération "compostage individuel" a permis aux habitants de territoire de la Communauté de communes La Domitienne qui en font la demande d'être équipés en composteur : **2004 foyers ont été équipés** depuis le début de l'opération, dont 184 sur l'année 2023.

NON à la publicité et aux journaux d'annonces



STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !

OUI à l'info des collectivités

Merci

L'OPÉRATION "STOP PUB"

En apposant l'autocollant « STOP PUB » sur votre boîte aux lettres, vous évitez la consommation de 40Kg de papier.

100 Stop Pub = 4 tonnes de papier évitées.

Document disponible à l'Hôtel de Communauté ainsi qu'en mairie.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

Le nouveau service de prêt de broyeur



Depuis le mois d'octobre 2022, La Domitienne propose gratuitement un nouveau service à ses habitants et aux services techniques communaux : **le prêt de broyeur**.

Il s'agit de transformer les résidus de tailles d'arbres et d'arbustes en copeaux, et de les réutiliser sur place directement au jardin ou des les espaces verts, en paillage ou en compostage. Cette valorisation organique in situ permet d'éviter les apports et les déplacements en déchèterie. Un guide de gestion des déchets verts a été réalisé à cette occasion.

En 2023, le nombre de prêts de broyeurs a doublé (64 emprunts) et plus de 184 tonnes de déchets verts ont pu être valorisés sur place (broyat pour le compostage ou le paillage), et ainsi éviter les apports et déplacements en déchèterie. Ce sont encore 1942 tonnes de déchets verts qui ont été collectées en déchèterie en 2023, soit plus de 65 kg/an/hab.

Les sensibilisations scolaires et grand public

1 196

Enfants sensibilisés sur le thème de la prévention

858

Enfants sensibilisés sur le thème du tri des déchets

78

Enfants sensibilisés sur les sites des déchèteries

92

Animations scolaires

1

Atelier adultes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

4

Animations "Jardins au naturel"

3

Ateliers formations Compostage et Lombricompostage

8. LE SERVICE AUX USAGERS

► La Domitienne a fait le choix de la **qualité** de son **service** en apportant un suivi poussé des différentes réclamations reçues.

► Ainsi, en 2023, La Domitienne a reçu **1 927 appels** dont **156 seulement** concernaient des **oublis de collecte**.

► Le suivi minutieux de ces oublis permet d'apporter les changements nécessaires sur les tournées afin que ceux-ci ne se **reproduisent pas**.

TABLEAU DE BORD DES REQUÊTES



84 (flèche verte)

-5% par rapport à 2022

4,4% de la totalité des requêtes

OUBLIS DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

72 (flèche rouge)

+95% par rapport à 2022

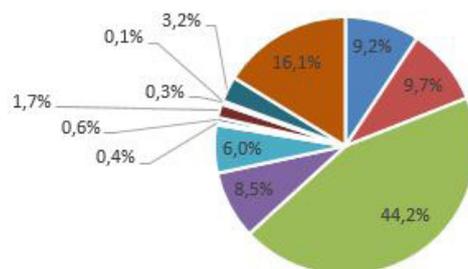
3,7% de la totalité des requêtes

OUBLIS DE COLLECTE SÉLECTIVE

% DES ACTIONS IMMÉDIATES

Actions immédiates	Actions entre 1 et 3 jours	Actions au delà de 3 jours
57%	9%	33%

Service concerné par les requêtes



Collecte sélective	Ordures ménagères	Gestion des bacs	Déchèteries
Eco Animateurs	Redevance Spéciale	Balayage mécanique	Collecte PAV
Encombrants	Pôle Ressources	Broyage	Autres

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

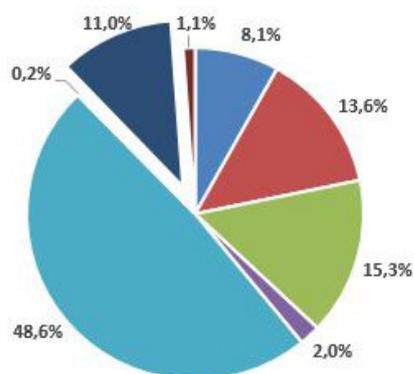
21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

DES USAGERS

PEDD 2023

1927 requêtes au total

Répartition du type de requêtes



■ Oubli de collecte ■ Dotation de bac ■ Bac cassé ■ Bac volé ■ Renseignements ■ Fiscalité déchets ■ ECT ■ Autres

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI



représente 11% des requêtes



06:04:20

Jours : Heures : Minutes

TEMPS PASSÉ AU TÉLÉPHONE EN 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

PARTIE 2

LES INDICATEURS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

► L'ensemble de ces prestations sont inscrites budgétairement dans les charges à caractère général.

Société	Nature prestation	Type de contrat	Montant annuel TTC
ALVEA/UGAP	Fourniture de carburant	Marché	213 785,48 €
BEZIERS POIDS LOURD	Pièces et réparation poids lourds	Bon de commande	49 344,28 €
BRESSON PNEUMATIQUES	Fournitures et réparation pneumatiques	Bon de commande	48 310,40 €
FAUN	Pièces et réparation de bennes	Bon de commande	30 050,22 €
AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANNEE	Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	Convention	941 654,04 €
AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANNEE	Gestion de la déchèterie / quai de transfert / casiers ex SITOM	Convention	419 245,69 €
PAPREC/VALORIDEC	Traitement de produits de collecte sélective (emballages, papier, cartons)	Marché	173 087,20 €
URBASER/VALORIDEC	Traitement de produits de collecte sélective (Emballages, papier, cartons)	Marché	257 606,77 €
SMN NICOLLIN	Transport de gravats	Marché	25 282,47 €
SMN NICOLLIN	Transport déchets verts	Marché	33 390,75 €
LES SABLIERES DU LITTORAL	Traitement des gravats	Marché	9 689,22 €
ALLIANCE ENVIRONNEMENT	Traitement de déchets verts	Marché	61 476,96 €
VALORIDEC	Transport et traitement du bois (non traité et traité)	Marché	67 650,50 €
VALORIDEC	Transfert et transport des déchets de plâtre	Bon de commande	27 583,92 €
COVED	Transport et traitement des DIB (encombrants)	Marché	330 539,06 €
TRIADIS	Transport et traitement des déchets dangereux des ménages	Marché	56 667,51 €
DERICHEBOURG-PURFER	Transport et traitement des métaux	Marché	

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15



REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-2434 00488-2024 0924-DEL IB_24_15

2. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

► L'exercice budgétaire 2023 de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés se décompose de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement : 6 432 478 € dont

- 3 050 712 € charges à caractère général
- 2 511 300 € charges de personnel et frais assimilés

Soit une dépense moyenne de **340 €/tonne** traitée (hors recettes).

Les dépenses sont couvertes à plus de **80% par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. L'accroissement des coûts de traitement des déchets a conduit La Domitienne à augmenter cette taxe qui passe de 16,4% en 2020 à 18,4% en 2021, et à 20,4 % depuis 2022. Cette hausse touche toutes les intercommunalités françaises, et va probablement se poursuivre dans les années à venir, avec non seulement l'augmentation du coût de traitement, mais aussi de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Elle est nécessaire pour couvrir les dépenses du service.

Pourquoi ces changements ?

1 Augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : effets sur les ordures ménagères et les encombrants

Les coûts de traitement de nos déchets ne cessent d'augmenter et la fiscalité en rapport aussi. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) créée par l'état, qui est due dès lors qu'une tonne de déchets est enfouie, augmente de manière exponentielle. En 2025 on sera à 65€ de TGAP par tonne enfouie.

De plus, depuis 2018, le surcout de traitement des refus issus de l'usine de VALORBI gérée par l'Agglomération Béziers Méditerranée, suite à une limitation provisoire du stockage des déchets à forte teneur organique, ainsi que l'augmentation du tarif du prix de l'électricité ont généré une augmentation progressive du coût de traitement : on passe de 90 € HT la tonne en 2018, à 126,85 € en 2020, à 134,60 € en 2021, à 141 € en 2022, et enfin à 151,60 € en 2023.

► La TGAP s'applique également sur les encombrants collectés en déchèteries (1 500 tonnes /an) dont 97% sont enfouis, ainsi que sur les refus d'emballages (295 tonnes/an).

ÉVOLUTION DE LA TGAP

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
Evolution de la TGAP (en €/tonne de déchet enfouie)	24	25	37	45	52	59	65

2 Augmentation de coûts de traitements des ordures ménagères



3 Baisse des recettes liées au tri des déchets

Même si les centres de tri des emballages sont de plus en plus performants et que des études de Recherche et Développement sont menées pour valoriser certains plastiques complexes, les prix des matières recyclées diminuent. Par conséquent, des filières sont sous tension (papiers et cartons par exemple). Cela a une incidence sur les prix de reprise des matériaux, et donc les recettes versées aux collectivités. Pour autant, il est toujours moins coûteux de trier ses déchets que de les mettre dans la poubelle à ordures ménagères.

4 Les leviers d'actions

- ▶ Dès 2021, La Domitienne s'est engagée pour trois ans, à effectuer une caractérisation de ses ordures ménagères : il s'agit de classer par catégories tout ce qui se retrouve dans les ordures ménagères, y compris et cela en grande majorité, ce qui ne devrait pas s'y trouver : déchets recyclables, produits alimentaires non consommés voire toujours emballés (environ 10%), biodéchets, etc. Ainsi, il sera possible de déterminer les leviers à engager afin de réduire la part des déchets enfouis.
- ▶ En octobre 2022, la Communauté de communes a mis en place l'extension des consignes de tri des plastiques (pots de yaourt, films plastiques, barquettes...), autrefois jetés avec les ordures ménagères. Désormais, tous les emballages se trient et sont collectés dans le bac jaune.
- ▶ En Août 2023, La Domitienne a lancé une étude pour répondre à l'obligation réglementaire du 31/12/2023 de tri à la source des biodéchets (à noter que les biodéchets représentent un tiers de notre poubelle en moyenne sur la Domitienne), et permettra de définir les meilleures solutions à déployer sur le territoire. Un second volet est intégré à l'étude, et il concerne l'optimisation du service et la maîtrise des coûts, avec une réflexion sur la faisabilité d'une tarification incitative. Cette étude devrait aboutir à l'automne 2024, à modifier le schéma de traitement des déchets ménagers et assimilés.

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legaite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15

LEXIQUE

- **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles
- **DEA** Déchets d'élément d'ameublement – Filière
- **DEEE** Déchets d'équipements électriques et électroniques
- **DV** Déchets verts
- **DDM** Déchets Dangereux des Ménages
- **JRM** Journaux – revues- magazines
- **TTC** Toutes taxes comprises
- **ADEME** Agence de l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie
- **UVOM** Unité de Valorisation des Ordures Ménagères
- **PAV** Point d'Apport Volontaire (les usagers sont invités à se déplacer à un lieu de collecte précis)
- **PAP** Porte-à-porte
- **EMR** Emballages ménagers Recyclables
- **ELA** Emballages Liquides Alimentaires
- **EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **CCLD** Communauté de Communes La Domitienne
- **PR** Pôle Ressource de la CCLD
- **PEDD** Pôle Environnement et Développement Durable de la CCLD
- **UTOM** Unité de Traitement des Ordures Ménagères
- « **Haut de quai** » (à propos d'une déchèterie) : c'est la partie gardiennage et fonctionnement de la déchèterie.
- « **Bas de quai** » (à propos d'une déchèterie) : c'est la partie collecte et traitement des déchets déposés par les usagers.
- (filière) **REP** (Filière à) Responsabilité Elargie du Producteur. Filière où les producteurs paient pour la mise sur le marché de leurs produits qui deviendront ensuite des déchets. Cet argent sert à financer la collecte et le traitement des produits devenus déchets. Cas pour les D3E, DEA, Textiles, ...
- **SMDOB** Syndicat Mixte Déchets Ouest Biterrois (syndicat d'études spécialisé dans la gestion des déchets)
- **TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **PLPD** Plan Local de Prévention des Déchets
- **PNPD** Plan National de Prévention des Déchets
- **LTECV** Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes

NOTES

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E.legalite.com

NOTES

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DELIB_24_15



Adresse

Avenue de l'Europe
34370 MAUREILHAN



Contacts

04 67 90 40 90
04 97 90 40 95



Site Internet

www.ladomitienne.com

REÇU EN PREFECTURE
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-034-243400488-20240924-DEL IB_24_15